



# BIENVENUE AU CUEF DE PERPIGNAN

Année universitaire  
2025 - 2026

## GUIDE D'ARRIVÉE de l'étudiant international du Centre Universitaire d'Études Françaises (CUEF)



# **SOMMAIRE**

## ***I. LE CUEF***

- Le service et leurs contacts
- Plan du campus, où nous trouver
- Finaliser votre inscription pour les nouveaux arrivants

## ***II. VOTRE SÉJOUR***

- L'assurance habitation
- L'assurance responsabilité civile
- L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
- La CVEC, Contribution de la Vie Étudiante et de Campus
- La Sécurité Sociale
- Souscrire une mutuelle
- Ouvrir un compte bancaire
- L'Aide au Logement de la CAF

## ***III. VOS SERVICES À L'UNIVERSITÉ***

- La carte étudiante
- Activer mon compte IZLY
- Le CROUS - Résidence Universitaire
- Les Services de Restauration
- Le Service Santé des Étudiants (SSE)
- La Bibliothèque Universitaire et l'Espace Francophone
- Le Service Culturel et le Pass' Culture
- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

## ***IV. LES INFORMATIONS UTILES***

- *Les numéros d'urgence*
- *Les transports en commun*
- *Adresses utiles*
- Procédure de réclamation

# I. LE CUEF

## LE SERVICE ET LEURS COORDONNÉES

### L'équipe administrative

**Directrice académique du CUEF**

Anne-Véronique FABRE  
anne-veronique.fabre@univ-perp.fr

**Responsable administratif et financier**

Jonathan CORTADELLAS  
jonathan.cortadellas@univ-perp.fr

**Gestionnaire administrative et financière**

Florence DUQUESNOY  
florence.duquesnoy@univ-perp.fr

**Gestionnaire pédagogique**

Delphine LE GALL  
delphine.le-gall@univ-perp.fr

**Gestionnaire en charge des Inscriptions Administratives (SULCC) et du Secrétariat Pédagogique (CUEF)**

Cérine MELLITI  
cerine.melliti@univ-perp.fr

**Gestionnaire en charge de l'évènementiel, des hébergements, de la logistique et de la communication (SULCC-CUEF)**

Anaïs MORALES  
anaïs.morales@univ-perp.fr

### L'équipe enseignante

Yovanka DJUROVIC  
Anne Véronique FABRE  
Jean-Louis GREFFARD  
Nataliya RUDNYTSKA

# ***PLAN DU CAMPUS, OÙ NOUS TROUVER***

## **Adresse**

Université de Perpignan Via Domitia Centre Universitaire  
d'Etudes Françaises  
52 avenue Paul Alduy  
66 860 PERPIGNAN Cedex 9

## **Adresse mail**

[sec-cuef@univ-perp.fr](mailto:sec-cuef@univ-perp.fr)

## **Téléphone**

+33 (0)4 68 66 20 10

## **Horaires d'ouverture**

Lundi: 9h-12h30 et 13h30-16h30

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi matin : 9h-12h30. Fermé au public l'AM.

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-16h30

Vendredi : Fermé au public.

Accueil.....	<b>A</b>	Direction des opérations immobilières.....	<b>F2</b>
Agence comptable.....	<b>A</b>	Direction des relations et des ressources humaines (D2RH).....	<b>A</b>
Alumni.....	<b>UPVD IN CUBE</b>	Direction des systèmes d'information (DSI).....	<b>B</b>
Amphi 1.....	<b>D</b>	Direction des services techniques (DST).....	<b>V</b>
Amphi 2.....	<b>D</b>	Écoles doctorales (SRV).....	<b>A</b>
Amphi 3.....	<b>M</b>	Équipe de recherche BAE-LBBM.....	<b>S</b>
Amphi 4.....	<b>F3</b>	Équipe de recherche DALI-LIRMM.....	<b>B</b>
Amphi 5.....	<b>U</b>	Équipe de recherche FRAMESPA.....	<b>Y</b>
Amphi 6.....	<b>Y</b>	Équipe de recherche IMAGES-ESPACE Dev.....	<b>B</b>
Bibliothèque universitaire.....	<b>BU</b>	Faculté de Lettres et Sciences humaines (LSH).....	<b>Y</b>
Boutique.....	<b>Z</b>	Faculté des Sciences exactes et expérimentales (SEE).....	<b>C</b>
Bureau d'accueil des étudiants internationaux/ International Welcome Desk.....	<b>A*</b>	Fédération de recherche FREE.....	<b>R</b>
Bureau d'accueil, d'information et d'orientation (BAIO).....	<b>B</b>	Hygiène & Sécurité.....	<b>A</b>
Bureau des étudiants à besoins pédagogiques particuliers (BEBPP).....	<b>B</b>	Institut d'administration des entreprises (IAE).....	<b>IAE</b>
Bureau des études de l'offre de formation.....	<b>A*</b>	Institut franco catalan transfrontalier (IFCT).....	<b>IFCT</b>
Bureau de la gestion des salles et des emplois du temps.....	<b>A*</b>	Institut universitaire de technologie (IUT).....	<b>IUT</b>
Bureau égalité des chances.....	<b>B</b>	Laboratoire de recherche ART-Dev.....	<b>Y</b>
Cafétéria aquarium.....	<b>Z</b>	Laboratoire de recherche CEFREM.....	<b>U</b>
CASUP.....	<b>E</b>	Laboratoire de recherche CRESEM.....	<b>Y</b>
Centre de langues et de certifications (CLC).....	<b>F2</b>	Laboratoire de recherche CRIOBE.....	<b>R &amp; T</b>
Centre universitaire d'études françaises (CUEF).....	<b>F2</b>	Laboratoire de recherche IHPE.....	<b>R</b>
Direction des affaires financières et des Achats responsables (DAF).....	<b>A</b>	Laboratoire de recherche LAMPS.....	<b>B</b>
Direction de la communication.....	<b>A</b>	Laboratoire de recherche LGDP.....	<b>T</b>
Direction générale des services (DGS).....	<b>A</b>	Laboratoire de recherche MRM.....	<b>IAE</b>
		Maison des arts et de la culture.....	<b>MAC</b>
		Maison des pays catalans.....	<b>IFCT</b>
		Office public de la langue catalane (OPLC).....	<b>A</b>
		Platinum.....	<b>F2</b>
		Présidence.....	<b>A</b>
		Plateforme bio-environnement.....	<b>G</b>
		Pass' Culture.....	<b>Z</b>
		Presses universitaires de Perpignan (PUP).....	<b>BULSH</b>
		Reprographie.....	<b>FI</b>
		Repaire des sciences.....	<b>C</b>
		Scolarité centrale / Inscriptions.....	<b>A*</b>
		Service Concours et Formation des personnels.....	<b>A</b>
		Service des affaires institutionnelles et juridiques (SAIJ).....	<b>A</b>
		Service des activités physiques et sportives (SUAPS).....	<b>MDS</b>
		Service de formation continue et d'alternance (SFCA).....	<b>Z</b>
		Service d'insertion professionnelle et entrepreneuriat (SIPE).....	<b>UPVD IN CUBE</b>
		Service de l'action sociale (SAS).....	<b>H</b>
		Service de la commande publique.....	<b>A</b>
		Service de la recherche et de la valorisation (SRV).....	<b>A*</b>
		Service de la vie étudiante et de la culture (SVEC).....	<b>A*</b>
		Service des personnels administratifs/enseignants.....	<b>A</b>
		Service des relations internationales et transfrontalières (SRIT).....	<b>B</b>
		Service de santé des étudiants (SSE).....	<b>H</b>
		Sûreté immobilière.....	<b>V</b>
		Service intérieur.....	<b>V</b>
		Sécurité incendie et risques majeurs.....	<b>V</b>
		Service universitaire des langues, des cultures et des certifications (SULCC).....	<b>F2</b>
		Salle Yves-Guitton.....	<b>A*</b>
		UPVD IN CUBE.....	<b>UPVD IN CUBE</b>
		Faculté de droit et des sciences économiques (DSE).....	<b>CAMPUS MAILLY</b>
		BU Bourse du travail.....	<b>CAMPUS MAILLY</b>
		Fondation UPVD.....	<b>CAMPUS MAILLY</b>
		Laboratoire de recherche CDED-YS.....	<b>CAMPUS MAILLY</b>
		Laboratoire de recherche PROMES.....	<b>TECNOSUD</b>
		Sup'EnR.....	<b>TECNOSUD</b>



# ***FINALISER VOTRE INSCRIPTION***

## **Pour les nouveaux arrivants:**

**Il est nécessaire de finaliser l'inscription à l'accueil du CUEF.**

Il faudra donner les pièces justificatives suivantes:

- copie passeport
- attestation CVEC
- photo d'identité
- fiche assurance et la charte
- paiement du solde de l'inscription
- fiche d'inscription définitive et signée
- copie diplôme, (équivalent BAC français)

# II. VOTRE SÉJOUR

## L'ASSURANCE HABITATION

Que vous ayez un logement en résidence universitaire ou en résidence privée, meublé ou non-meublé, souscrire à une assurance habitation est obligatoire en France. L'assurance habitation protège votre logement en cas d'incendie, inondation, vol, ou bris de glace. Le tarif varie de 30€ à 150€ par an

### Comment souscrire une assurance habitation ?

Plusieurs options s'offrent à vous :

**Auprès de votre banque** : les banques françaises offrent généralement la possibilité de souscrire à une assurance habitation lors de l'ouverture d'un compte bancaire. La responsabilité civile est incluse dans ce contrat.

**Auprès d'une mutuelle étudiante** : nous vous invitons à contacter votre mutuelle étudiante pour plus d'informations.

**Auprès d'assureurs locaux** tels qu'AXA, la MAIF, StudyAssur etc

## L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'assurance Responsabilité Civile est une assurance obligatoire en France. Elle prend en charge les dépenses en cas de dommages causés accidentellement à autrui. Exemple: si vous cassez les lunettes ou l'ordinateur d'un autre étudiant, ou si vous blessez une personne par accident.

Afin de finaliser votre dossier et obtenir votre carte étudiante, vous devez obligatoirement présenter une attestation de Responsabilité Civile.



### Comment souscrire une Assurance Responsabilité Civile ?

La Responsabilité civile est généralement incluse dans votre contrat d'assurance habitation.

Où peut-on se procurer une assurance responsabilité civile ?

**Auprès de votre banque:** si vous avez ouvert un compte bancaire en France, et souscrit une assurance habitation multirisque, demandez une Assurance Responsabilité Civile.

**Auprès d'une mutuelle étudiante:** nous vous invitons à contacter votre mutuelle étudiante pour plus d'informations.

**Auprès d'un assureur comme:** SMENO, MAAF, MACIF, Studyassur.

# L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration (L'OFII) vous délivre votre titre de séjour. Celui-ci doit ensuite être validé.

## Comment valider mon titre de séjour ?

La procédure de validation de votre titre de séjour se fait intégralement sur internet.

Dans les 3 mois suivants votre arrivée en France, vous devez remplir les formalités sur le site internet du Ministère de l'Intérieur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>



# OFII

Une fois connecté, vous serez demandés :

Votre email

Les informations figurant sur votre visa

Votre date d'arrivée en France

Votre adresse de résidence en France

Le paiement de la taxe de délivrance du titre de séjour d'un montant allant entre 75€ à 250€

Une fois la démarche effectuée, vous recevrez une confirmation de validation de VISA et le timbre fiscal par email à imprimer et placer dans votre passeport.

Il n'y a désormais plus de vignette VISA, ni de tampon apposé sur votre passeport. Tout est électronique.

Pour un accompagnement dans votre démarche, vous pouvez contacter l'assistance au **0 806 001 620** ou par e-mail à l'adresse **dgef-support@interieur.gouv.fr**

## LA CVEC

La CVEC est la "Contribution de Vie étudiant et de campus".

Elle est destinée à améliorer l'accueil et le confort de vie des étudiants.

Tous les étudiants inscrits dans un établissement d'études supérieures doivent obligatoirement payer la CVEC d'un **montant annuel de 105€ et présenter l'attestation CVEC.**

**Les étudiants réfugiés et demandeurs d'asiles sont exonérés.**



## Comment payer la CVEC ?

1. Connectez vous sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)
2. Créez votre compte en ligne sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)
3. Indiquez la ville dans laquelle vous étudiez (Perpignan).
4. Payez en ligne par carte bancaire et obtenez votre attestation.

**Si vous ne possédez pas de carte bancaire, vous avez la possibilité de payer la CVEC en espèces dans réseau FDJ agréé Nirio.**

# LA SÉCURITÉ SOCIALE

La **Sécurité Sociale** est l'organisme français prenant en charge une partie de vos dépenses de santé (entre 15% et 70%). L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous les étudiants.



Avant de pouvoir faire une demande de sécurité sociale, il vous faudra le récépissé de l'OFII ou de la préfecture qui prouve que vous avez effectué vos démarches en France pour obtenir la carte de séjour.

Afin de vous inscrire, rendez-vous sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>  
Des informations et pièces justificatives vous seront demandées.

Dans le cas où vous resteriez plus d'un an en France, nous vous invitons à réaliser une **demande de carte vitale**.

Cette carte permet de faciliter le remboursement de vos frais de santé. Pour l'obtenir, il faudra attendre de recevoir votre numéro définitif d'Assuré Social. Cela prend 3 à 4 mois.



## SOUSCRIRE UNE MUTUELLE

La mutuelle, appelée Complémentaire Santé, permet de rembourser vos frais de santé jusqu'à 100%.

La complémentaire santé, est un organisme qui rembourse vos frais médicaux qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

Le coût mensuel d'une mutuelle varie en fonction de vos besoins en soin de santé.

La souscription à une mutuelle est payante et non obligatoire.

Le coût mensuel de votre mutuelle peut varier selon les options souscrites.

**Voici quelques exemples de mutuelles étudiantes:**

**Heyme** <https://heyme.care/>

**LMDE** <https://www.lmde.fr>

**MGEN** <https://www.mgen.fr>



GRUPE **vyv**

# OUVRIRE UN COMPTE BANCAIRE

L'ouverture d'un compte bancaire en France permet l'obtention d'une carte bancaire, d'un chéquier et un RIB (Relv  d'Identit  Bancaire), document indiquant vos informations bancaires.

Cela permet  galement de b n ficier d'une assurance en responsabilit  civile.

## Quels sont les documents n cessaires   l'ouverture d'un compte bancaire?

Passeport

Certificat de scolarit  ou attestation de de pr -inscription au CUEF

Attestation d'h bergement avec une facture de moins de 3 mois

## Le RIB

Il indique vos informations de compte bancaire. Ce document vous permet d'effectuer des paiements (loyer, assurance etc) mais aussi d'en recevoir (remboursement de la S curit  Sociale, CAF etc).

# L'AIDE AU LOGEMENT DE LA CAF

## La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) est une institution publique

versant diverses aides aux populations modestes, notamment l'aide au logement nomm e APL (Aide Personnalis e au Logement).

Le montant de l'APL varie entre 70  et 170  par mois.

Son versement d bute le mois suivant votre arriv e dans le logement.

## Afin de recevoir les APL, vous devez r pondre   certaines conditions :

Poss der un bail de location   votre nom

Avoir des ressources financi res ne d passant pas un certain plafond

Etre titulaire d'un compte bancaire fran ais



## Comment faire une demande d'APL ?

La demande se fait uniquement en ligne, apr s emm nagement dans votre logement sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## Une fois connect , il vous faudra fournir :

Votre contrat de location (si vous vivez dans un logement du CROUS, demandez le document CAF), et votre RIB

Une fois votre demande envoy e, la CAF pourra  ventuellement vous demander des documents compl mentaires pour justifier de votre situation. Vous pourrez transmettre ces documents directement depuis le site internet de la CAF, dans votre espace "Mon compte".

# III. VOS SERVICES À L'UNIVERSITÉ

## LA CARTE ÉTUDIANTE

***Votre carte étudiante est indispensable !***

Vous obtiendrez une carte étudiante après avoir complété votre dossier d'inscription au CUEF. La carte étudiante vous permettra:

- d'emprunter des livres à la Bibliothèque Universitaire
- de payer vos repas au Restaurant Universitaire et dans les cafétérias.

Grâce à cette carte, vous pourrez obtenir des réductions partout où vous allez, comme dans les musées, cinémas, théâtres, concerts ou dans les lieux de restauration rapide!

### Comment activer ma carte étudiante ?

Pour activer votre carte, rendez-vous sur le site <https://portail.univ-perp.fr>

Service Central d'Authentification

Identifiant  
Vous devez entrer votre identifiant.

Mot de passe  
Vous devez entrer votre mot de passe.

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ? **Activation de votre compte ?**

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés. Vos identifiants sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas être transmis à une tierce personne.



Utilisez votre identifiant (login) et votre code INE, tous les deux indiqués sur votre carte étudiante.

Cliquez sur « Activer mon compte sur Sesame »

Créez ensuite un mot de passe et renseignez votre adresse mail personnelle afin de finaliser l'activation de la carte. Un lien d'activation vous sera envoyé par mail.

Cliquez sur ce lien pour activer votre compte.

# ACTIVER MON COMPTE IZLY

Pour manger au Restaurant Universitaire vous devez activer votre compte IZLY, pour créditer votre Carte Étudiante sur [www.izly.fr](http://www.izly.fr)



## Comment activer mon compte ?

1. Une fois que votre carte étudiante est activée, allez dans l'espace « webmail » de votre ENT (<https://portail.univ-perp.fr>). Consultez les emails, vous avez reçu un email du CROUS pour « l'activation de votre compte IZLY ».

Dans l'email vous trouverez le code d'activation temporaire\* de votre compte IZLY

## 2. Identifiez-vous.

Votre identifiant est votre adresse e-mail de l'université ENT (prénom.nom@etudiant-univ.perp.fr), et le mot de passe est le code d'activation temporaire\* indiqué dans l'email d'activation.

## 3. Créer un compte en renseignant vos informations personnelles.

Il faudra créer un nouveau mot de passe pour votre compte IZLY, comportant 6 chiffres uniquement. Cochez la case « je souhaite m'enregistrer » et confirmer.

## 4. Votre compte est activé. Vous pouvez créditer votre compte IZLY en ligne par carte bancaire

# Le CROUS - Résidence Universitaire

## Qu'est-ce que le CROUS ?

Le CROUS est un organisme d'aide et d'accompagnement auprès des étudiants au quotidien tout au long de leurs études. Afin de proposer une qualité de vie aux étudiants,

Le CROUS met à leur disposition divers services tels que :

- des lieux de restauration (restaurant universitaire, cafétérias etc)
- des logements
- des aides financières (bourses)
- des dispositifs d'accompagnement



## Se rendre à la cité universitaire

La cité universitaire se trouve à proximité de l'arrêt "Cité universitaire" de la ligne du bus C. Elle est également facilement accessible en voiture. Un parking est mis à disposition aux étudiants.

## Accueil à la cité universitaire et coordonnées

A votre arrivée, votre passeport ou carte d'identité vous sera demandé.

La loge de la cité universitaire est ouverte 24h/24.

26 avenue Alfred Sauvy 66870 Perpignan.

[cu.perpignan@crous-montpellier.fr](mailto:cu.perpignan@crous-montpellier.fr)

04 68 50 15 34

<https://www.crous-montpellier.fr/>

## Pour réaliser une demande de logement

Veuillez réaliser un **Dossier Social Etudiant** (DSE) sur : <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

# LES SERVICES DE RESTAURATION

Sur le Campus, vous avez le choix entre différents lieux de restauration :

## **Le self-service du Restaurant Universitaire (le RU) et Brasserie "Le Graella"**

Il propose un menu à partir de 3,30 €.

Ouvert du Lundi au Vendredi de 11h30 à 13h45.



## **Les cafétérias de l' Aquarium et la Cafét BU**

Elles proposent des sandwiches, de paninis chauds, des wraps et des salades composées.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30.

## **Comment payer ?**

Vous avez la possibilité de régler vos repas avec votre **carte étudiante** grâce à **Izly**.

Pour cela, activez et créditez votre compte sur [izly.fr](http://izly.fr)

Vous pouvez également régler vos achats par carte bancaire ou espèces.

# LE SERVICE SANTÉ

**Le Service de Santé des étudiants (SSE)** situé au bâtiment H du Campus Moulin à vent, accueille les étudiants :du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

**La prise de RDV se fait uniquement par téléphone au 04 68 66 21 16 ou au 07 88 41 10 56 (excepté de 12h30 à 13h15).**

Le service propose différentes consultations :

avec un psychologue (Point d'Aide Psychologique Universitaire)

en addictologie (France Addiction)

de gynécologie

de vaccination et dépistage

d'aménagement d'études\* (dispense d'assiduité et autres aménagements)

de Médecine Générale (si médecin traitant hors département ou problèmes d'accès aux soins)

**Pour toutes urgences appelez le Service sécurité au : 06 27 68 30 51**

## **Les numéros utiles:**

**Soutien psychologique:** 04 68 85 85 54

**Croix-Rouge Française**

Plateforme Croix-Rouge écoute 24H/24 et 7j/7 : 0800 130 000

**Urgences médicales - infraction - péril :** 112

**ANPAA 66 - Association Addictions :** 04 68 51 25 41

Permanence téléphonique de 9h à 13h00 le lundi, mercredi et vendredi pour les urgences et les renouvellements d'ordonnances.

[anpaa66@anpaa.asso.fr](mailto:anpaa66@anpaa.asso.fr)

**Plateforme d'alertes UPVD:** la plateforme de signalement de l'UPVD est anonyme, et permet d'alerter, de jour comme de nuit, des membres référents de l'université en cas de violence, de harcèlement, de discrimination, de problématique de santé ou de détresse liée à l'isolement ou de problèmes déontologiques.

Témoin ou victime, alertez: **[upvd.signalement.net](http://upvd.signalement.net)**



# LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

La bibliothèque universitaire vous permet d'emprunter des livres, des magazines, des DVD et autres documents jusqu'à 3 semaines.

Pour emprunter un document, il vous suffit de présenter votre carte étudiant.

La bibliothèque est également un espace de travail.

Une connexion wifi et des salles de travail sont mises à votre disposition.

Les horaires, de mi-septembre à mai :

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h,

le samedi de 9h à 12h (sauf en janvier: fermeture samedi)

## Les contacts :

Accueil - 04 68 66 22 99

Administration - 04 68 66 17 68

Nous contacter par courriel :

[bibliotheque@univ-perp.fr](mailto:bibliotheque@univ-perp.fr)

Responsable Pôle médiation : Gao Odier

[gabriel-antoine.odier@univ-perp.fr](mailto:gabriel-antoine.odier@univ-perp.fr)

04 30 19 81 10

Espace francophone - 04 68 66 22 99 - Poste 2376

## L'ESPACE FRANCOPHONE

L'Espace Francophone est spécialement dédié aux apprenants de français.

Ce centre de ressources est un lieu privilégié pour les étudiants du CUEF.

Cette salle au 2e étage propose des documents :

d'apprentissage de la langue française (du niveau débutant au niveau avancé)

de connaissance de la civilisation française et du monde francophone - de didactique de Français Langue Étrangère. Il y a également les mémoires de Master FLE (Français Langue étrangère).

Des postes informatiques sont à votre disposition pour travailler sur place à l'aide d'ouvrages accompagnés de supports multimédias.



# LE SERVICE CULTUREL

Le Service Vie Étudiante et Culture, et la Maison des Arts et de la Culture (MAC), proposent plusieurs activités culturelles tout au long de l'année, vous pourrez découvrir :

- des ateliers culturels, des conférences,
- des concerts, des expositions, des jeux de sociétés...



De nombreux ateliers sont proposés gratuitement du lundi au vendredi: théâtre, musique, chant, photographie, audiovisuel, dessin, origami, mosaïque, art oratoire, etc.

## Pour y participer:

Présentez-vous à la MAC pour vous inscrire aux activités, ou contactez par courriel: [culture@univ-perp.fr](mailto:culture@univ-perp.fr) ou par téléphone: 04.68.66.20.33.

Les inscriptions sont valables au semestre :

1er semestre de octobre à décembre inclus  
2ème semestre de janvier à mars inclus

Afin de connaître toutes les dates des événements, demandez l'agenda culturel !



# LE PASS' CULTURE



Le Pass'Culture vous permet de bénéficier de réductions supplémentaires sur les places de cinéma, les musées, les spectacles, les concerts, les événements sportifs et les festivals tout au long de l'année.

Pour adhérer, RDV à la Boutique Officielle qui se situe sur le campus du Moulin à Vent (Bâtiment Z - place de l'Aqua), muni de votre carte étudiant.

Horaires d'ouverture de la Boutique Officielle : du lundi au vendredi, de 10h à 13h  
Cotisation annuelle : 10 € et 5 € pour les boursiers du CROUS

# LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

**Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) vous propose de participer à diverses activités sportives :**

**Activités de pleine nature :** Spéléologie // Ski // Canyoning // Randonnée

**Activités d'entretien:** Cuisses Abdos Fessiers // Swiss ball training // Zumba // Step // Total body conditioning // Body barre // Cross training // Cardio running // Taïso

**Activités d'expression:** Bachata // Salsa

**Activités de relaxation :** Pilates // Yoga

**Activité aquatique :** Natation

**Activité balistique:** Golf

**Sports collectifs:** Football // Rugby // Basket-ball // Hand-ball // Volley-ball

**Sports de raquette:** Tennis // Padel // Badminton // Tennis de table

**Sports de combat :** Boxe anglaise // Judo

**Ces activités sont gratuites sur présentation de votre carte étudiant ou attestation de la CVEC.**

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES : <http://suaps.univ-perp.fr>**

## **Accès à la Salle de Musculation**

Le Pass Forme, à 50€ par an, vous permet de profiter de la salle de musculation de la Maison des Sport. Un certificat médical de moins de 3 mois et de non contre-indication à la pratique du sport vous sera demandé à l'inscription.

Horaires: Du lundi au vendredi. De 10h à 12h, puis de 14h à 19h30.

## **Où trouver la Maison des Sports (MDS)**

52, avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN, Cedex 9

Tel: 04 68 66 20 14

Courriel: [sec-suaps@univ-perp.fr](mailto:sec-suaps@univ-perp.fr)

## **Horaires d'ouverture du secrétariat:**

9h30 – 12h00 // 13h45 – 17h30

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES : <http://suaps.univ-perp.fr>**

# IV. LES INFORMATIONS UTILES

## LES NUMÉROS D'URGENCE

**SAMU - urgence médicale : 15**

**Police secours - signaler une infraction : 17**

**Pompiers - situation de péril ou accident : 18**

**Europe - urgence médicale - infraction - péril : 112**



**Urgences - accessible par application, internet et SMS, pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques : 114**



**En mer - sauvetage en mer : 196 et canal 16**

## LES TRANSPORTS EN COMMUN

**Les bus Sankéo** vous permettent de vous déplacer dans toute la ville de Perpignan mais aussi de vous rendre dans plusieurs villes alentours (Saleilles, Canet en Roussillon, Sainte Marie la Mer etc).

L'université est desservie par les lignes A, C et 13 arrêt "Campus" et par les ligne 8, 15 et 20 arrêt IUT.

Pour obtenir votre carte de transport, rendez-vous à l'Agence Sankéo, située au 20 Quai Sadi Carnot, en centre-ville.



### **Service de transports régionaux**

Le service de transports régional Lio met à disposition de ses usagers de nombreux bus et trains pour parcourir la région Occitanie.

Retrouvez plus d'informations sur les sites :

<https://www.ter.sncf.com/occitanie>

<https://www.lio-occitanie.fr/>

<https://www.sankeo.com/>

**sankéo**  
CHAQUE JOUR EST UN NOUVEAU DÉPART



# ADRESSES UTILES

**Pharmacie des Universités** : 48 av Paul Alduy, 66000 Perpignan  
**Pharmacie du Moulin à Vent**: 17 Rambla du Vallespir, 66000 Perpignan  
**Grande pharmacie de la loge**: 12-14 place Jean Jaurès, 66000 Perpignan  
**SOS MEDECIN** : 163 Rue du Clos Banet, 66000 Perpignan  
Téléphone : 0 820 20 41 42  
Horaires: 08h - 02h.



**La Poste**: 7 avenue Paul Alduy // 2 Rue Louis Caulas (centre-ville)  
**Office de tourisme**: Place de la Loge à Perpignan, ouvert de 9h30 à 18h30



## Restauration aux alentours:

**La Pause**: 235 Av. d'Espagne, 66100 Perpignan  
**Big M** : 235 Av. d'Espagne, 66100 Perpignan  
**Le Vivaldi** : 68 Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan  
**L'estudiantine** : 3 Rambla du Vallespir, 66100 Perpignan  
**Le Pain de Mon Moulin - boulangerie** : 52 Av. du Maréchal Juin, 66000 Perpignan



# PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Le CUEF s'engage à étudier attentivement toute réclamation qui lui sera adressée.

Pour toute réclamation, envoyer un mail au CUEF : [cuef@univ-perp.fr](mailto:cuef@univ-perp.fr), en indiquant votre NOM et Prénom, votre groupe de niveau et le sujet de votre réclamation.

Le service compétent vous adressera une réponse dans les meilleurs délais.



